Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260206-D192026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 6 FEVRIER 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

Date de la convocation : le 30 janvier 2026

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE – Adjoints au Maire, Mesdames COBIGO, COMMAULT, C. CORRE, COURTIN, LOYER, SABLE, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX.

Absent excusé : Monsieur Jean-Pierre MONNIER

Pouvoir avait été donné par : Monsieur MONNIER à Monsieur LE GOFF

Secrétaire de Séance : M. Pascal BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 19/2026
OUVERTURE DE 3 GRADES AU TABLEAU DES EFFECTIFS ET AVANCEMENTS 2026

Madame MOURET fait savoir que suite à la réunion de la commission du personnel du 28 janvier dernier, le Comité Social Territorial du CDG 22 a été saisi pour avis sur les ratios d'avancement de grades 2026.

Un taux de 100 % ayant été appliqué aux 3 grades concernés cette année par un avancement un avis favorable de principe a été donné par le CST.

En conséquence, Madame MOURET propose au conseil municipal d'ouvrir les 3 grades suivants au tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2026 :

- 1 grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe – temps non complet (29/35e)
- 1 grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe – temps complet
- 1 grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe – temps non complet (31,5/35e)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création des trois grades ci-dessus afin que les agents concernés puissent bénéficier d'un avancement de grades en 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.